



AVIS PUBLIC
PUBLICATION DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté le 13 mai 2024 les règlements suivants :

- Règlement numéro 2024-02 régissant les ponceaux de voirie municipale
- Règlement numéro 2024-03 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis
- Règlement numéro 2024-04 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité <https://municipalites-du-quebec.com/st-adelme/ou-sommes-nous.php> où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Saint-Adelme (Québec), ce **14 mai 2024**.

Jessica Bouchard

Directrice générale et greffière/trésorière